

Tarifs au 1^{er} février 2015

● Voyageurs occasionnels

Correspondance gratuite pendant 1 heure,
sans aller/retour sur la même ligne*

Titre 1 voyage 1,10€

En vente uniquement auprès du conducteur

10 voyages 8,50€

Rechargez votre titre dans tous les points de vente et dans les Agences Mobilité

* Remise d'un ticket de correspondance par le conducteur sur présentation du titre 1 voyage.

● Voyageurs réguliers

Rechargez sur votre carte à puce l'abonnement de votre choix !

➤ PLEIN TARIF TOUT PUBLIC

Pass Mensuel 27€

Valable du 1^{er} au dernier jour du mois

Pass Annuel 270€

+ 3€ de frais de dossier - Valable 1 an à partir de la 1^{ère} validation

➤ TARIFS RÉDUITS

Pass Mensuel Jeunes 17€

Valable du 1^{er} au dernier jour du mois
Réservé aux scolaires, étudiants et apprentis de - de 26 ans

Pass Annuel Jeunes 170€

Valable 1 an à partir de la 1^{ère} validation
Réservé aux scolaires, étudiants et apprentis de - de 26 ans

Pass Mensuel Seniors 20€

A partir de 65 ans - Valable du 1^{er} au dernier jour du mois
Sous conditions (renseignements dans les Agences Mobilité)

Pass Mensuel Demandeur d'emploi 18€

Valable du 1^{er} au dernier jour du mois Sous conditions
(renseignements dans les Agences Mobilité)

Carte mensuelle RSA

Renseignez-vous auprès CCAS de votre commune

En groupe

Renseignez-vous auprès des Agences Mobilité

● Titres combinés

Titre Pass XL

Les possesseurs des Pass XL (gamme de titre de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole) peuvent prendre gratuitement les lignes des Bus de l'Étang avec leur titre, uniquement sur les communes de Marignane, St Victoret et Gignac la Nerthe.
En vente dans l'Agence Mobilité de Marignane Parc Camoin et aux guichets RTM.

CARTREIZE / TER

Abonnement hebdo +

Valable une semaine sur le réseau Carreize et les Bus de l'Étang.
En vente dans les Agences Mobilité

Abonnement TER +

50% de réduction, abonnement destiné aux salariés, étudiants et apprentis.
En vente en gare SNCF.

● Prime Transport

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les employeurs doivent prendre en charge 50 % du coût du transport public des abonnements de leurs salariés qui en feront la demande sur présentation de justificatifs d'achat.

Tout titre endommagé ou perdu ne pourra en aucun cas être remplacé ou remboursé



Toute l'info au

04 42 46 06 66

les **B**us
de l'Étang **B**
bus-de-letang.fr